

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2019

I – Plan Local d’Urbanisme - Approbation :

Il est fait présentation du projet du Plan Local d’Urbanisme.
Considérant l’avis favorable du Commissaire Enquêteur assorti de 3 réserves,
Considérant la prise en compte de ces réserves dans le PLU soumis au vote,
A l’unanimité, approuve le projet du Plan Local d’Urbanisme tel que présenté.

II – CC Haute-Provence Pays de Banon :

En vertu de la réglementation, chaque commune membre de la CC Haute-Provence Pays de Banon, a la possibilité, d’un commun accord, de fixer la représentation de chaque collectivité au sein du Groupement.

A l’unanimité, fixe à 5 le nombre de sièges pour la Commune de MANE.

III – Chapelle de Châteauneuf - Logement :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le prêt à usage à intervenir avec l’Association Diocésaine de Digne.

IV- Immeuble SAVORNIN - Avenants :

Le Maire est autorisé à signer les avenants à intervenir avec les entreprises :

- ✓GAMA4
- ✓CAPARROS Electricité
- ✓AIB Sarl

V – Conseil Départemental – Contrats départementaux de solidarité territoriale :

A l’unanimité, décide d’adhérer au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020.
Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir.

Séance levée à 21 h 45

Mane, le 04 Juillet 2019


Maire de MANE,
Jacques DEPIEDS.